

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1065

23 avril 2015

SOMMAIRE

3P (L) Sàrl	51074	My Fidu s.à r.l.	51120
Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l.	51080	Norsul Navigation SCS	51109
Boximmo S.A.	51085	Novum S.A.	51094
CMG Food & Beverage S.A.	51080	Novum Stairs & Railings S.A.	51094
DG Fenster Sàrl	51079	Occidental Royal Holding	51077
Harvester Debtco S.à.r.l.	51087	O-I Glass JV Mexico S.à r.l.	51076
Haus + Technik s.à.r.l.	51081	O-I Glass JV Mexico S.à r.l.	51078
Immobilière et Participation S.A.	51078	Ovingham S.A.	51076
Intelligent-IP S.A.	51077	Palletkraft Benelux	51082
Isaur S.A.	51078	Pempa S.à r.l.	51077
Isaur S.A.	51078	Protection International S.à r.l.	51077
JFM S.à r.l.	51119	Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxem- bourg) S.à r.l.	51096
Kelbri S.à r.l.	51076	Silver Sea Properties (Horsham) S.à.r.l.	51100
Kinectrics Holdings S.à r.l.	51085	SkyPower Canada Holdings S.à r.l.	51079
Les Parcs Property S.A.	51098	Team Relocations S.A.	51098
Luxembourg Investment Company 23 S.à.r.l.	51075	Trenton Luxembourg S.à r.l.	51079
Macuyo S.A.	51075	Uranus Estates S.A.	51098
Maple Holdings S.à r.l.	51085	VPS International S.à r.l.	51074
Mazars Luxembourg	51075	WATAMAR & Cie S.A.	51074
M&G European Property GP 1 S.à r.l.	51075	Wolff-Weyland Noerdange S.A.	51074
Mizzen Topco S.C.A.	51080	Yves Clausee Participations S.A.	51074

3P (L) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040769/9.

(150046464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Wolff-Weyland Noerdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, Nidderpallenerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015040092/10.

(150045370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Yves Clause Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015040761/10.

(150045685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

VPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 177.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015040743/11.

(150046013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Extrait de la décision des actionnaires

En date du 12 Mars 2015, les actionnaires

Le mandat de Chargée du contrôle des comptes ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, demeurant professionnellement au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 03/12/2015.

Référence de publication: 2015040750/14.

(150046298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Macuyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.135.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12.03.2015.
Référence de publication: 2015040535/10.
(150046370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Mazars Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 159.962.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015040544/10.
(150046432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

M&G European Property GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 194.424.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2015:

Les actionnaires ont décidé de nommer Madame Bronwyn, SALVAT-WINTER, née le 17 septembre 1964 à Taupo (Nouvelle-Zélande), résidant professionnellement au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930-Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat en date du 26 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015040518/13.
(150045662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 23 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.641.

Extrait du contrat de cession

En date du 10 mars 2015, l'associé unique de la Société, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société, de la manière suivante:

- 8,333 parts à Vector International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 190839;
- 4,167 parts à Cooperative Turkish Equity Investments U.A., une Uitgesloten Aansprakelijkheid, avec siège social au 200, Prins Bernardplein, 10097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro 851881129.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015040493/21.
(150045755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Kelbri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.150.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.901.

Suite à une cession de parts signée le 5 décembre 2014, le capital de la société KELBRI S.à r.l. est détenu comme suit:
Monsieur Marcel Paul TRAARBACH

demeurant 1 Jagerslaan

B-3630 Maasmechelen 171.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2015040461/14.

(150046107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Ovingham S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 113.705.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société OVINGHAM S.A., tenue en date du 18 février 2015:

- L'assemblée décide de la révocation des fonctions d'administrateur unique de Madame Selma FRANCIS, demeurant à Mahé (Seychelles), Anse de la Mouche, avec effet à ce jour.

- L'assemblée nomme en son remplacement Monsieur Axel WEND, né le 4 décembre 1941 à GENEVE (Suisse), demeurant professionnellement 1, Carrefour de Rive, CH-1207 Genève (Suisse), avec effet à ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015040588/15.

(150046438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

O-I Glass JV Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.441.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date 22 décembre 2014:

1) M. James William Baehren, actuel gérant unique de la Société, est nommé gérant de catégorie A, avec effet au 22 décembre 2014, pour une durée indéterminée.

2) La personne suivante est aussi nommée gérant de catégorie A, avec effet au 22 décembre 2014, pour une durée indéterminée:

M. Stephen Paul Bramlage Jr., né le 17 octobre 1970 dans l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au one Michael Owens Way, Perrysburg, OH, 43551, Etats-Unis d'Amérique.

3) Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B, avec effet au 22 décembre 2014, pour une durée indéterminée:

M. Jose Luis Monteiro Correia, né le 4 octobre 1970, à Palmeira Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Madame Fanny Him, née le 25 décembre 1979, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040576/25.

(150045935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Intelligent-IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 36, Am Dall.
R.C.S. Luxembourg B 71.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015040435/10.

(150046182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Protection International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 177.197.

Suite à un changement d'adresse d'associé, il convient de modifier les informations suivantes pour:

- Hans Karl Erik Petersson, 23, Bäckavägen, SE-25285 Helsingborg par:

Hans Karl Erik Petersson, 44 Väbyvägen, 372643 Bräkne-Hoby

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015040602/13.

(150046151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pempa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.850,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.315.

Extrait des Résolutions prises lors du Conseil de Gérance en date du 4 mars 2015

- Monsieur Diogo Alves a démissionné en tant que gérant de la Société
- Madame Delphine Bircker, née le 30 mai 1981 à La Fère, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été cooptée, avec effet immédiat, en tant que gérant de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Pempa S. à r. l.

Référence de publication: 2015040597/15.

(150046405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.035.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 12 mars 2015

1. Monsieur Eduardo DE FUENTES CORRIPIO a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Alejandro Lorenzo ROCA SOTO, né à Valencia (Espagne), le 15 juin 1972, demeurant à Occidental Grand Xcaret, Crr Federal Chetumal-Pto. Juarez Km 282 No 307, CP 77710, solidaridad, Quintana Roo, Mexico, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour Linedome Investments S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015040583/16.

(150046077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Immobilière et Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 37.936.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015040432/9.

(150046291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Isaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.278.

Je soussigné, Monsieur Dominique DELABY, vous informe par la présente de ma démission en qualité d'administrateur de la société ISAUR S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B76.278 et établie L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Dominique DELABY.

Référence de publication: 2015040442/11.

(150045802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Isaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.278.

Nous sous signons, VERICOM S.A., vous informons par la présente de notre démission en qualité de commissaire aux comptes de la société ISAUR S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B76. 278 et établie L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour VERICOM SA

Geneviève REGIS

Administrateur unique

Référence de publication: 2015040444/14.

(150046366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

O-I Glass JV Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.441.

EXTRAIT

En date du 22 décembre 2014, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Owens-Illinois General Inc., détenant 50.000 parts sociales dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses parts sociales à OI International Holdings Inc.,

Dès lors, l'associé unique, détenant les 50.000 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

OI International Holdings Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au one Michael Owens Way, Perrysburg, OH, 43551, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 2076893.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040577/20.

(150045935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Trenton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.892.

En date du 19 février 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Franciscus Welman, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Mr Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trenton Luxembourg S.à r.l.
Christiaan F. van Arkel
B manager

Référence de publication: 2015040704/17.

(150046075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

SkyPower Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.030,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 161.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 6 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de classe B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040662/18.

(150045790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

DG Fenster Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 141.302.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de DG Fenster SàRL, tenue au siège social le 09 février 2015 à 09 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la radiation du Gérant Administratif à savoir Monsieur David JUNG, ayant son adresse au 43, rue Général de Gaulle F-57440 Algrange (FRANCE).

2. L'Assemblée approuve la cession de 200 (deux-cent) parts sociales de Monsieur David JUNG, dénommé le Cédant, à Monsieur Gilberto MAGALHAES MARQUES, dénommé le Cessionnaire.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Gilberto MAGALHAES MARQUES / Richard GAUTHIER / Gérard LUSATTI
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015038525/19.

(150043673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.100.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038984/10.

(150044651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

CMG Food & Beverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.900.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2015.

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur Maître Frédéric Noël, demeurant à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, Conformément à la loi du 28 juillet 2014, le dépositaire maintiendra un registre des actions au porteur au Luxembourg et détiendra les actions pour le compte de l'actionnaire qui en reste propriétaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038503/13.

(150043601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Mizzen Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Kalen James MCCONNELL, Monsieur Aaron Douglas COHEN et Monsieur Michael Staren HOLLANDER de leur mandat respectif de commissaire de la Société avec effet au 27 février 2015;
- de nommer Monsieur David KONINGS, né le 26 avril 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire du conseil de surveillance de la Société avec effet au 27 février 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;
- de nommer Monsieur Marc LAMBERTY, né le 10 octobre 1977 à Wittlich, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire du conseil de surveillance de la Société avec effet au 27 février 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;
- de nommer Monsieur Pierre-Alexandre RICHON, né le 26 septembre 1982 à Thionville, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire du conseil de surveillance de la Société avec effet au 27 février 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

En conséquence, le conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur David KONINGS, commissaire
- Monsieur Marc LAMBERTY, commissaire
- Monsieur Pierre-Alexandre RICHON, commissaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Mizzen Topco S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2015038722/31.

(150043840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Haus + Technik s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9765 Mecher (Clervaux), Maison 3B.

R.C.S. Luxembourg B 98.007.

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

1. Monsieur Nico METTENDORFF, né le 23 décembre 1963, demeurant à L-9714 Clervaux, 4, rue Klatzewee.

Lequel comparant, précité, est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée HAUS + TECHNIK HAUS s.à r.l. (la «Société») établie et ayant son siège social à L-9765 Mecher/Clervaux, Maison 3B, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B.98.007, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises.

Suivant acte reçu par devant le notaire Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 17 janvier 2005, le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

L'associé unique a reconnu avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour.

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour:

1. - Présentation du projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel daté du 6 janvier 2015 et publié au Mémorial C numéro 76 du 12 janvier 2015.

2. - Approbation du projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel tel que décidé par le gérant en date du 6 janvier 2014 et approbation du rapport expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de transfert.

3. - Approbation de la partie du patrimoine professionnel transférée, de l'inventaire des éléments du patrimoine des actifs et passifs qui seront transférés à la société à responsabilité limitée UEWEN & FEIER S.à.r.l., ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.445, de l'excédent et de la contreprestation aux conditions prévues par le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel.

4. - Constatation du transfert d'une partie du patrimoine professionnel et de ses effets.

5. - Constatation de la réalisation du transfert d'une partie du patrimoine professionnel à la date de la tenue de l'Assemblée des associés de la Société approuvant le transfert d'une partie du patrimoine professionnel.

Exposé préalable

L'associé unique aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée générale le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel daté du 6 janvier 2015 et publié au Mémorial C numéro 76 du 12 janvier 2015.

Ledit projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel a été publié au Mémorial C numéro 76 du 12 janvier 2015 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'associé unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable du transfert d'une partie du patrimoine professionnel au 1^{er} janvier 2015, et les droits réservés aux associés par la loi, la tenue de la présente Assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation dudit transfert par l'associé unique de la Société transférant une partie de son patrimoine professionnel.

Délibération

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel tel que décidé par le gérant en date du 6 janvier 2014 et décide d'approuver le rapport expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet du transfert.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la partie du patrimoine professionnel transférée, de l'inventaire des éléments du patrimoine des actifs et passifs qui seront transférés à la société à responsabilité limitée UEWEN & FEIER S.à.r.l., ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.445, de l'excédent et de la contreprestation aux conditions prévues par le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate le transfert d'une partie du patrimoine professionnel et de ses effets à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. METTENDORFF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 février 2015. Relation: DAC/2015/2867. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039173/72.

(150044440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Palletkraft Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 191.673.

This tenth day of February two thousand fifteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

1. Chadelso, a private company with limited liability under the laws of Belgium, having its registered office at Lage Heirweg 1, Box A, 9830 Sint-Martens-Latem, Belgium, registered in the Commercial Register maintained by the Commercial Court of Ghent, with enterprise number 0846.067.058 ("Subscriber 1");

2. Holding VC Wood, a co-operative company with limited liability under the laws of Belgium, having its registered office at Hellestraat 87, 1800 Vilvoorde, Belgium, registered in the Commercial Register maintained by the Commercial Court of Brussels, with enterprise number 0822.978.088 ("Subscriber 2" and together with Subscriber 1, the "Subscribers"); and

3. M3, a private limited liability company under the laws of Belgium, having its registered office at Van 't Sestichstraat 9, Box 1, 3000 Leuven, Belgium, registered in the Commercial Register maintained by the Commercial Court of Leuven, with enterprise number 0837.708.925 (the "Shareholder"),

the Shareholder being the sole shareholder of:

Palletkraft Benelux, a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191673, incorporated pursuant to a deed executed before me, notary, on 17 October 2014, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Memorial C, No. 3744 of 5 December 2014, the articles of association of which have not been amended since (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the three powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolves:

1. to waive its pre-emption right under the articles of association of the Company in respect of the issue of new shares mentioned hereinafter;

2. to acknowledge, for the avoidance of doubt, that the intellectual property license that has been contributed to the Company pursuant to its deed of incorporation, relates exclusively to the following intellectual property:

- PalletKraft, figurative mark, CTM number 012319141, registered on 1 May 2014, reference Z-292/13;
- PalletKraft, word mark, CTM number 012319191, registered on 24 April 2014, reference Z-293/13;
- design of loading pallets, RCD number 002393728-0001, registered on 28 January 2014;
- design of loading pallets, RCD number 002393728-0002, registered on 28 January 2014;
- design of loading pallets, RCD number 002401265-0001, registered on 8 February 2014;
- design of loading pallets, RCD number 002449025-0001, registered on 17 April 2014;
- design of loading pallets, RCD number 002458208-0001, registered on 6 May 2014;
- design of loading pallets, RCD number 002516740-0001, registered on 7 August 2014; and
- design of loading pallets, RCD number 002516740-0002, registered on 7 August 2014;

3. to issue, above par, against a contribution in kind, two hundred ten thousand (210,000) new shares in the share capital of the Company to Subscriber 1 and to fix the aggregate issue price at three hundred seventy-five thousand euros (EUR 375,000,00);

4. to issue, above par, against a contribution in kind, two hundred ten thousand (210,000) new shares in the share capital of the Company to Subscriber 2 and to fix the aggregate issue price at three hundred seventy-five thousand euros (EUR 375,000,00); and

5. in furtherance of the foregoing, to amend the articles of association of the Company by replacing article 3.1 with the following:

The share capital of the company is sixteen thousand eight hundred euros (EUR 16,800.00), divided into one million six hundred eighty thousand (1,680,000) fully paid shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

1. Two hundred ten thousand (210,000) new shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, numbered 1260001 through 1470000, are hereby issued and subscribed for by Subscriber 1 and have been (or will immediately be) paid up by a contribution in kind comprising six million (6,000,000) shares in the share capital of PalletKraft Belgium, a public company under the laws of Belgium, having its registered office at Jubellaan 70, 2800 Mechelen, Belgium, registered in the Commercial Register maintained by the Commercial Court of Mechelen, with enterprise number 0547.630.920 ("PalletKraft Belgium").

2. Two hundred ten thousand (210,000) new shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, numbered 1470001 through 1680000, are hereby issued and subscribed for by Subscriber 2 and have been (or will immediately be) paid up by a contribution in kind comprising six million (6,000,000) shares in the share capital of PalletKraft Belgium.

3. Evidence of the aggregate monetary value of the Subscribers' contributions in kind, being seven hundred fifty thousand euros (EUR 750,000.00), was given to the Company so that the entire capital increase is at the disposal of the Company. An amount equal to the excess of the agreed value of the contributions in kind over the increase of the share capital of the Company, being seven hundred forty-five thousand eight hundred euros (EUR 745,800.00), shall be placed to the credit of the share premium account.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix février par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

1. Chadelso, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au Lage Heirweg 1, boîte A, 9830 Sint-Martens-Latem, Belgique, inscrite au registre du commerce tenu par le Tribunal de commerce de Gand, avec numéro d'entreprise 0846.067.058 (le «Souscripteur 1»);

2. Holding VC Wood, une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au Hel-lestraat 87, 1800 Vilvorde, Belgique, inscrite au registre du commerce tenu par le Tribunal de commerce de Bruxelles, avec numéro d'entreprise 0822.978.088 (le «Souscripteur 2») et ensemble avec le Souscripteur 1, les «Souscripteurs»);
et

3. M3, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au Van 't Sestichstraat 9, boîte 1, 3000 Louvain, Belgique, inscrite au registre du commerce tenu par le Tribunal de commerce de Louvain, avec numéro d'entreprise 0837.708.925 (l' «Associé»),

l'Associé étant l'associé unique de:

Palletkraft Benelux, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 191673, constituée suivant acte reçu par moi, notaire, le 17 octobre 2014, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 3744 du 5 décembre 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les trois procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décide par les présentes:

1. de renoncer à son droit de préférence à la souscription en vertu des statuts de la Société quant à l'émission des nouvelles parts bénéficiaires mentionnée ci-après;

2. de reconnaître, pour éviter tout malentendu, que la licence de propriété intellectuelle qui a déjà été apportée à la Société en vertu de son acte de constitution, se rapporte exclusivement à la propriété intellectuelle suivante:

- la marque figurative PalletKraft, marque communautaire n° 012319141, enregistrée le 1^{er} mai 2014, référence Z-292/13;

- la marque verbale Palletkraft, marque communautaire n° 012319191, enregistrée le 24 avril 2014, référence Z-293/13;

- le dessin ou modèle d'une palette de manutention, dessin ou modèle communautaire n° 002393728-0001, enregistrée le 28 janvier 2014;

- le dessin ou modèle d'une palette de manutention, dessin ou modèle communautaire n° 002393728-0002, enregistrée le 28 janvier 2014;

- le dessin ou modèle d'une palette de manutention, dessin ou modèle communautaire n° 002401265-0001, enregistrée le 8 février 2014;

- le dessin ou modèle d'une palette de manutention, dessin ou modèle communautaire n° 002449025-0001, enregistrée le 17 avril 2014;

- le dessin ou modèle d'une palette de manutention, dessin ou modèle communautaire n° 002458208-0001, enregistrée le 6 mai 2014;

- le dessin ou modèle d'une palette de manutention, dessin ou modèle communautaire n° 002516740-0001, enregistrée le 7 août 2014; et

- le dessin ou modèle d'une palette de manutention, dessin ou modèle communautaire n° 002516740-0002, enregistrée le 7 août 2014;

3. d'émettre, au-dessus du pair, en contrepartie d'un apport en nature, deux cent dix mille (210.000) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société au Souscripteur 1 et de fixer le prix d'émission global à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,00 EUR);

4. d'émettre, au-dessus du pair, en contrepartie d'un apport en nature, deux cent dix mille (210.000) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société au Souscripteur 2 et de fixer le prix d'émission global à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,00 EUR); et

5. compte tenu de ce qui précède, de modifier les statuts de la Société en remplaçant l'article 3.1 par ce qui suit:

Le capital social de la société s'élève à seize mille huit cents euros (16.800,00 EUR) et se divise en million six cent quatre-vingts mille (1.680.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

1. Deux cent dix mille (210.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, numérotées de 1260001 à 1470000, sont émises et souscrites par le Souscripteur 1 et ont été (ou sera immédiatement) libérées par un apport en nature qui se compose de six millions (6.000.000) actions dans le capital social de PalletKraft Belgium, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au Jubellaan 70, 2800 Malines, Belgique, inscrite au registre du commerce tenu par le Tribunal de commerce de Malines, avec numéro d'entreprise 0547.630.920 («PalletKraft Belgium»).

2. Deux cent dix mille (210.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, numérotées de 1470001 à 1680000, sont émises et souscrites par le Souscripteur 2 et ont été (ou sera immédiatement) libérées par un apport en nature qui se compose de six millions (6.000.000) actions dans le capital social de PalletKraft Belgium.

3. La valeur monétaire totale des apports en nature des Souscripteurs, étant un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,00 EUR), a été prouvée à la Société de sorte que la totalité de l'augmentation du capital social est à la disposition de la Société. L'excédent de la valeur convenue des apports en nature sur l'augmentation du capital social de la Société, étant un montant de sept cent quarante-cinq mille huit cents euros (745.800,00 EUR), est affecté au crédit du compte de primes.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015. Relation: EAC/2015/3817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015039316/164.

(150044700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Boximmo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.107.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 février 2015:

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Madame Visaka KIMARI démissionnaire, au poste d'Administrateur Unique, jusqu'à l'Assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2021:

- Madame Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015040205/15.

(150046003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Maple Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kinectrics Holdings S.à r.l.).**

Capital social: CAD 23.976,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.727.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kinectrics Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of CAD 23,976 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.727 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated 8 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1834 on 30 September 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, dated 31 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 872 on 23 April 2009.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI A-N LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, registered with the UK Companies House, under number SL005827 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the issued shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To change the denomination of the Company from "Kinectrics Holdings S.à r.l." to " Maple Holdings S.à r.l." and subsequently amend article 1 - NAME, of the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the denomination of the Company from "Kinectrics Holdings S.à r.l." to " Maple Holdings S.à r.l." and subsequently amend article 1 - NAME, of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Maple Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de février, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kinectrics Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de CAD 23.976 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.727 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1834 le 30 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 872 le 23 avril 2009.

A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI A-N LP, une société en commandite constituée selon les lois de Guernsey, dont le siège social est établi au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro SL005827 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de "Kinectrics Holdings S.à r.l." à " Maple Holdings S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 - DENOMINATION, des statuts de la Société.

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier la dénomination de la Société de "Kinectrics Holdings S.à r.l." à "Maple Holdings S.à r.l." et modifie subséquemment l'article 1 - DENOMINATION, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Maple Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: EAC/2015/3277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039210/97.

(150044562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Harvester Debtco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.191.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Harvester Notesco S.A., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry,

represented by Maître Alexandre Pel, Maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 January 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Harvester Debtco S.à r.l.", which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Harvester Debtco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12.500) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company.

Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt - Michels	42 Op Fanckenacker, L- 3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Xavier Geismar	4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France	Manager	24 th January 1975	Nancy (France)
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg	Manager	19 th May 1983	Mont-Saint Martin (France)
Ben Osnabrug	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG United Kingdom	Principal	2 nd August 1979	Weert (The Netherlands)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand- Duché du Luxembourg.

A comparu:

Harvester Notesco S.A., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'être enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Alexandre Pel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 janvier 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a demandé au notaire soussigné mettre en place les statuts d'une société à responsabilité limitée «Harvester Debtco S.à r.l.» qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Harvester Debtco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les

autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt - Michels	42 Op Fanckenacker, L- 3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Xavier Geismar	4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France	Gérant	24 janvier 1975	Nancy (France)
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg	Gérant	19 mai 1983	Mont-Saint Martin (France)
Ben Osnabrug	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG United Kingdom	Principal	2 août 1979	Weert (Pays- Bas)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec le Notaire, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: A. PEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3113. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039168/394.

(150044653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**Novum S.A., Société Anonyme,
(anc. Novum Stairs & Railings S.A.).**

Enseigne commerciale: Novum ART-TEC.

Siège social: L-9749 Fischbach (Heinerscheid), 8, Z.A. Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 98.441.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am fünften Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9749 Fischbach/Clervaux, 8, Z.A. Giällewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, unter der Nummer B 98.441, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Edmond Schroeder, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 17. August 2001, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 783, vom 19. September 2001 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert durch den Notar, Maître Henri Hellinckx, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 30. Mai 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1811, vom 27. September 2006.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Thomas PLATTES, Unternehmer, wohnhaft in B-4760 Büllingen, 352, Manderfeld

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Sabine HOHN, Innenarchitektin, wohnhaft in B-4780 St. Vith, 39, Roderstal, Galhausen,

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Frau Sabine HOHN, Innenarchitektin, wohnhaft in B-4780 St. Vith, 39, Roderstal, Galhausen.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung von „NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A.“ in „Novum S.A.“;
2. Betreiben verschiedener Geschäftszweige durch ein spezifisches Firmenschilder („enseigne commerciale“);
3. Abänderung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft um sie den obigen Beschlüssen anzupassen;
4. Abberufung von Herrn Anton PLATTES als Verwaltungsratsmitglied;
5. Ernennung von Frau Sabine HOHN als neues Verwaltungsratsmitglied;
6. Erneuerung der Mandate von Herrn Thomas PLATTES und Frau Gabriele THEIS als Verwaltungsratsmitglieder;
7. Erneuerung des Mandates von Herrn Thomas PLATTES als delegiertes Verwaltungsratsmitglied;
8. Erneuerung des Mandates von Gerd HEINZIUS als Kommissar der Gesellschaft;
9. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(iv) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaftsbezeichnung von „NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A.“ umzuändern in „Novum S.A.“.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die geschäftliche Tätigkeiten der Gesellschaft unter folgenden Firmenschildern („enseigne commerciale“) „Novum ART-TEC“ und „Novum Outdoor“ auszuüben.

Dritter Beschluss

Gemäß den vorerwähnten Beschlüsse wird Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

Art. 1. „Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung („dénomination sociale“) „Novum S.A.“ an.

Das Betreiben der geschäftlichen Tätigkeiten der Gesellschaft erfolgt außerdem unter folgenden Firmenschildern („enseigne commerciale“) „Novum ART-TEC“ und „Novum Outdoor“.

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt Herrn Anton PLATTES, geboren am 5. Februar 1938 in Manderfeld (Belgien), wohnhaft in B-4760 Büllingen, 363, Manderfeld, in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung abzurufen.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt Herrn Anton PLATTES, vorgeannt, Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Verwaltungsratsmitglied zu erteilen.

Funfter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt folgende Person als neues Mitglied des Verwaltungsrats für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020 endet zu ernennen:

Frau Sabine HOHN, geboren am 10. September 1982 in Prüm (Deutschland), Innenarchitektin, wohnhaft in B-4780 St. Vith, 39, Roderstal, Galhausen.

Sechster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Mandate von Herrn Thomas PLATTES, geboren am 4. März 1966 in Manderfeld (Belgien), Unternehmer, wohnhaft in B-4760 Büllingen, 352, Manderfeld, und Frau Gabriele THEIS, geboren am 11. April 1969 in St. Vith (Belgien), wohnhaft in B-4760 Büllingen, 352, Manderfeld, als Verwaltungsratsmitglieder, für die Dauer von sechs Jahren, endend am Tage der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2020, zu erneuern.

Siebter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Mandat von Herrn Thomas PLATTES, vorbenannt, als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, für die Dauer von sechs Jahren, endend am Tage der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2020, zu erneuern.

Achter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Mandat von Gerd Heinzius, geboren am 12. Juni 1972 in St. Vith (Belgien), beruflich wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss als Kommissar der Gesellschaft, für die Dauer von sechs Jahren, endend am Tage der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2020, zu erneuern.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre für geschlossen.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend vierhundert Euro (EUR 1.400.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Heinerscheid, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Signé: T. PLATTES, S. HOHN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: DAC/2015/3890. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039300/99.

(150044765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.767.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of the month of February.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Diag 0 Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and having a share capital of EUR 12,500.- in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Elsa IDIR, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 February 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be submitted with it to the registration formalities),

being the sole shareholder of Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and having a share capital of EUR 12,500.- in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, incorporated by deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 5 February 2015, not yet published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company were amended for the first and only time by deed of the undersigned notary, prenamed, dated 23 February 2015, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to record the following:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.00.-).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Approval of the amendment of the end of the first and current accounting year of the Company so that it shall terminate on 25 February 2015 instead of 31 August 2015; approval that the subsequent and second accounting year will

start on 26 February 2015 and shall terminate on 31 August 2015 and any subsequent accounting year shall terminate each year on 31 August; and consequential amendment of the article 11 (Accounting Year) of the articles of association of the Company.

Thereupon, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the amendment of the end of the first and current accounting year of the Company so that it shall terminate on 25 February 2015 instead of 31 August 2015.

The Sole Shareholder resolved to approve that the subsequent and second accounting year will start on 26 February 2015 and shall terminate on 31 August 2015 and any subsequent accounting year shall terminate each year on 31 August.

As a result thereof, the Sole Shareholder resolved to amend the article 11 (Accounting Year) of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the 1st September of each year and ends on the 31st August of the following year save for (i) the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 25 February 2015 and (ii) the second accounting year which shall commence on 26 February 2015 and end on 31 August 2015.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Diag 0 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg avec siège social au L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et ayant un capital social de EUR 12.500.-en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Elsa IDIR, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 février 2015 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement),

étant l'associé unique de Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et ayant un capital social de EUR 12.500.-en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 5 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la première et unique fois suivant acte reçu du notaire soussigné daté du 23 février 2015, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00.-).

II. L'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

- Approbation de la modification de la fin de la première année sociale, en cours, de la Société de sorte qu'elle se termine le 25 février 2015 au lieu du 31 août 2015; approbation que la seconde année sociale suivante commencera le 26 février 2015 et se terminera le 31 août 2015 et que chaque année sociale suivante se terminera chaque année le 31 août 2015; et modification subséquente de l'article 11 (Année Sociale) des statuts de la Société.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'approuver la modification de la fin de la première année sociale, en cours, de la Société de sorte qu'elle se termine le 25 février 2015 au lieu du 31 août 2015.

L'Associé Unique a décidé d'approuver que la seconde année sociale suivante commencera le 26 février 2015 et se terminera le 31 août 2015 et que chaque année sociale suivante se terminera chaque année le 31 août.

En conséquence, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 (Année Sociale) des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, sauf pour (i) la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 25 février 2015 et (ii) la seconde année sociale qui commencera le 26 février 2015 et se terminera le 31 août 2015.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 février 2015. Relation: DAC/2015/3211. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039382/108.

(150044431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Team Relocations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.402.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miguel Gouverneur.

Référence de publication: 2015040061/10.

(150045440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Les Parcs Property S.A., Société Anonyme,
(anc. Uranus Estates S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.841.

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., une société anonyme ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106 770,

en sa qualité d'actionnaire unique de URANUS ESTATES S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 189.841, constituée suivant acte du notaire soussigné, du 27 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 octobre 2014, n° 2982 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»).

ici représentée par Madame Rachel Germain, maître en droit, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "Les Parcs Property S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "URANUS ESTATES S.A." en "Les Parcs Property S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Les Parcs Property S.A.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of March.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., a société anonyme with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106 770,

in its capacity as Sole Shareholder of URANUS ESTATES S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.841, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 27 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 October 2010, n° 2982, and whose articles of incorporation have not been amended yet (the "Company").

duly represented by Mrs Rachel Germain, maître en droit, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 2 March 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change the denomination of the Company into "Les Parcs Property S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, with immediate effect, the denomination of the Company from "URANUS ESTATES S.A." to "Les Parcs Property S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "Les Parcs Property S.A."”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: R. GERMAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: DAC/2015/3905. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039448/85.

(150044840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Silver Sea Properties (Horsham) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 103.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.186.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of February.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155 155, here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is established a private limited liability company under the name “Silver Sea Properties (Horsham) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred and three thousand four hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 103,450.-) represented by ten million three hundred and forty-five thousand (10,345,000.-) shares each having a par value of one GB penny (GBP 0.01) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed or by a Sole Manager or by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of two classes of manager(s), the class A manager(s) (the "Class A Manager(s)"), and class B manager(s) (the "Class B Manager(s)") appointed by a resolution of the Shareholders.

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any Class A Manager and any Class B Manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. The Company may not take any decision unless at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority with at least one vote in favour from one Class A Manager and one Class B Manager.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of November and ends on the 31th of October of following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 of October 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Shares:
Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	10,345,000
TOTAL	<u>10,345,000</u>

All the ten million three hundred and forty-five thousand (10,345,000.-) Shares representing the entire capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of one hundred and three thousand four hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 103,450.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

The amount of one hundred and three thousand four hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 103,450.-) corresponds to the amount of one hundred thirty-nine thousand three hundred and ninety Euro and seven Eurocent (EUR 139,390.07), according to the exchange rate published on XE.COM on February 11th, 2015.

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed the following resolutions

1) The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as respectively Class A and Class B Manager of the Company for an undetermined period

- *Class A Manager:*

Matthew Rosenberg, born on 16 January 1977 in Watford (Great-Britain), accountant, with professional address at 29 Great Guildford Street, London, SE1 0ES, Great-Britain.

- *Class B Manager:*

Sébastien Comin born on 21 March 1980 in Mont Saint Martin (France), accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

- *Class B Manager:*

Catherine Baudhuin, born on 31 October 1963 in Brussels (Belgium), accountant with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he signed together with the notary the present deed

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize février.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu du droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155 155, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination sociale. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Silver Sea Properties (Horsham) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut disposer de sièges et de succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent trois mille quatre cent cinquante Livres Sterling (GBP 103.450.-) représenté par dix millions trois cent quarante-cinq mille (10.345.000.-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centième de Livres Sterling chacune (GBP 0,01) (les "Parts Sociales "). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée soit par un Gérant Unique, soit par un conseil de gérance (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance") composé de deux catégories de gérants, le(s) gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant (s) de Catégorie A" et le(s) gérant(s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B") nommés par une résolution des associé(s).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, conjointement par tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B peuvent conjointement déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. La Société ne peut pas prendre de décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple avec au minimum un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie A et un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie B.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 octobre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit :

	Parts Sociales
Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	10.345.000
TOTAL	10.345.000

Toutes les dix millions trois cent quarante-cinq mille (10.345.000) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent trois mille quatre cent cinquante Livres Sterling (GBP 103.450.-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille sept cents Euros (EUR 1.700.-)

La somme de cent trois mille quatre cent cinquante Livres Sterling (GBP 103.450.-) correspond à la somme de cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix Euros et sept Eurocent (EUR 139.390,07) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 11 février 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant comme indiqué ci-dessus la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes

(1) L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants respectivement de Classe A et Classe B pour une période indéterminée:

- *Gérant de Classe A:*

Matthew Rosenberg, né le 16 janvier 1977 à Watford (Grande-Bretagne), comptable, avec adresse professionnelle au 29, Great Guildford Street, GB-SE1 0ES Londres, Grande-Bretagne;

- *Gérant de Classe B:*

Sébastien Comin, né le 21 mars 1980 à Mont Saint Martin (France), comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- *Gérant de Classe B:*

Catherine Baudhuin, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles (Belgique), comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

(2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. Relation: 2LAC/2015/4124. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039384/460.

(150044579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Norsul Navigation SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 21.288.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.189.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

NORINTER S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 193.670 (“Norinter”); and

COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brazil, registered with the Brazil register, with taxpayer number 33.127.002/0001-03 (“CNN” and together with Norinter, the “Partners”),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary’s clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are currently the shareholders of NORSUL NAVEGAÇÃO INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, having its registered office in Panama, registered with the Panama register, under Microjacket 323397, Document 52092, Image 0015 in the Mercantile Microfilm Section of the Public Registry of Panama (the “Company”), to be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg société en commandite simple.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Consider waiving the convening formalities;
- 2) Confirmation and ratification of the directors’ resolutions of the Company taken pursuant to the minutes of a meeting of the board of directors of the Company dated January 8, 2015, approving the transfer of the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance;
- 3) Approval of the transfer of the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance;
- 4) Adoption by the Company of the form of a Luxembourg corporate limited partnership (société en commandite simple) with the name “NORSUL NAVIGATION SCS” (the “Partnership”) having NORINTER S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg trade and companies registry, as general partner of the Partnership, and COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Sete, quadra A, casa 2 -parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brazil, registered with the Brazil register, with taxpayer number 33.127.002/0001-03, as limited partner of the Partnership;
- 5) Approval of the interim balance sheet of the Company dated December 31, 2014 as opening balance sheet of the Partnership and acknowledgement of the statement of value of the directors of the Company;
- 6) Determination of the corporate purpose of the Partnership to give the following content: “The Partnership’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may also own, lease, buy and sell, charter in and charter out and operate vessels and equipments to any company, including, but not limited, direct or indirect parent or subsidiary companies, belonging to the same group of the Partnership.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.”

7) Amendment and full restatement and renumbering of the by-laws into articles of association of the Partnership;

8) Acceptance of the resignation of ANGELO BARONCINI, CARLOS ALBERTO CARLONI and MARCELO FERREIRA BACELLAR as directors of the Company, as well as any and all other current officers of the Company, and granting them full discharge;

9) Determination of the address of the registered office and central administration of the Partnership at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

10) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Partners take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present extraordinary general partners' meeting, the Partners waive the convening formalities, as they consider having been duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Partners confirm and ratify (i) the directors' resolution of the Company dated January 8, 2015 taken in Panama deciding to transfer the Company's registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance, as from the date hereof, and (ii) that all necessary preliminary steps in Panama to transfer the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance have been taken in Panama.

Third resolution

The Partners resolve, as of the date hereof, to transfer the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and to change the nationality of the Company into the Luxembourg nationality without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Fourth resolution

The Partners resolve that the Company shall adopt the form of a Luxembourg corporate limited partnership (société en commandite simple) with the name "NORSUL NAVIGATION SCS" (the "Partnership") having Norinter as general partner of the Partnership and CNN as limited partner of the Partnership.

Fifth resolution

It results from (i) a balance sheet of the Company that the net asset value of the Company is equal to at least to the minimum capital for a Luxembourg corporate limited partnership (société en commandite simple) and (ii) a statement of value of the directors of the Company dated January 19, 2015 certifying that, as of the date hereof, no change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would materially impact the net worth of the Company.

The Partners approve the balance sheet of the Company dated December 31, 2014 as opening balance sheet of the Company upon its migration to the Grand-Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Partners resolve, by way of a special resolution, to modify the corporate purpose of the Partnership as follows:

“The Partnership's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may also own, lease, buy and sell, charter in and charter out and operate vessels and equipments to any company, including, but not limited, direct or indirect parent or subsidiary companies, belonging to the same group of the Partnership.

The partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.”

Seventh resolution

The Partners resolve to amend and fully restate and renumber the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg. The restated and renumbered articles of association of the Partnership shall now read as follows:

“ **Art. 1. Legal form.** There is formed a corporate limited partnership (société en commandite simple) (the “Partnership”) regulated by the applicable laws, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended thereafter (the “Law”), and the present articles (the “Articles”) contained in this partnership agreement, between:

1. NORINTER S.À R.L., as a general partner, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 193.670,

and

2. COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, as a limited partner, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brazil, registered with the Brazil register, with taxpayer number 33.127.002/0001-03.

Art. 2. Purpose. The Partnership’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may also own, lease, buy and sell, charter in and charter out and operate vessels and equipments to any company, including, but not limited, direct or indirect parent or subsidiary companies, belonging to the same group of the Partnership.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 3. Name. The Partnership’s name shall be: “NORSUL NAVIGATION SCS”.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the same municipality by a decision of the general partner. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a unanimous resolution of the partners.

Art. 5. Duration. The Partnership is established for an undetermined period.

The existence of the Partnership does not come to an end by death, suspension of civil rights, dissolution, liquidation, bankruptcy or insolvency of the general partner, which in such case shall be replaced in accordance with Article 22 of the Law.

Art. 6. Accounting year. The accounting year of the Partnership shall begin on the first day of the month of January and shall terminate on the thirty-first of the month of December of each year.

Art. 7. Partner's liability. The general partner(s) of the Partnership is (are) indefinitely (and jointly and severally) liable as regards the Partnership's liabilities.

The limited partner(s) of the Partnership is (are) liable up to the funds it (they) contributed to the Partnership.

Art. 8. Management. The Partnership is managed by its general partner(s). The general partner(s) of the Partnership is (are) vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the limits of the Partnership's object and engage(s) the Partnership towards third parties by his sole signature in case of a sole general partner of the Partnership or by two signatures in case of several general partners.

Art. 8.1. Powers and obligations of the general partner(s) of the Partnership. The general partner(s) of the Partnership shall have full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the Partnership in all respects and in all matters, except for the specific matters reserved by the Law or the Articles to the general meeting of the partners of the Partnership. Except as expressly provided in the present Articles or expressly required by the Law, the general partner(s) of the Partnership is (are) hereby granted the right, power and authority to do on behalf of the Partnership all things which, in his (their) sole judgment, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The general partner(s) of the Partnership shall devote such time and attention to the Partnership as shall be necessary to conduct its (their) business in an efficient manner.

The general partner(s) of the Partnership may take resolutions in writing.

Art. 8.2. Restrictions on limited partners. No limited partner(s) of the Partnership in his (their) capacity as a limited partner of the Partnership shall:

- (i) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership,
- (ii) have any voice in the management or operation of any Partnership property, or
- (iii) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

The limited partner(s) of the Partnership shall become liable towards third parties for the management actions that they have undertaken in prohibition with that provision and for management actions they have not undertaken should they have usually performed management acts in their respect.

Nevertheless, this prohibition is not applicable when the limited partner(s) of the Partnership is (are):

- exercising rights attached to the status of a partner in the Partnership;
- providing advice or consultation to the Partnership, its affiliated entities or their managers;
- performing acts of control and supervision over the business of the Partnership;
- granting loans, guarantees or security or any other form of assistance to the Partnership or its affiliated entities; or
- giving authorisations to the managers in the circumstances provided for in the Partnership Agreement for acts beyond their powers.

A limited partner of the Partnership may also be general partner of the Partnership as long as at least one limited partner of the Partnership and one general partner of the Partnership are distinct persons.

Art. 8.3. Appointment of new general partner(s) of the Partnership. In case of death, incapacity or inability of the general partner(s) of the Partnership, including resignation, it (they) shall be replaced by a unanimous vote in a general meeting of partners of the Partnership, the approval of the said general partner(s) of the Partnership not being required.

The general partner(s) of the Partnership may also be removed in case of gross and wilful misconduct by a unanimous vote in a general meeting of partners of the Partnership, the approval of the said general partner(s) of the Partnership not being required.

Art. 9. Capital, contributions.

Art. 9.1. Subscribed capital. The capital is set at twenty-one million two hundred eighty-eight thousand US Dollars (USD 21,288,000), represented by one thousand (1,000) unlimited partnership interest and twenty-one million two hundred eighty-seven thousand (21,287,000) limited partnership interests, with a nominal value of one US Dollars (USD 1) each.

Art. 9.2. Modification of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the partners of the Partnership in accordance with article 10 of these Articles.

Art. 9.3. Profit participation. Each partnership interest entitles to a fraction of the Partnership's assets and profits in direct proportion to the number of interests in existence.

Art. 9.4. Indivisibility of partnership interests. Towards the Partnership, the partnership interests of the Partnership are indivisible, since only one owner is admitted per interest. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

Art. 9.5. Transfer of interests. Unlimited partnership interests of the Partnership are not transferable except to a new general partner of the Partnership.

Limited partnership interests of the Partnership are freely transferable among the limited partners of the Partnership. Limited partnership interests of the Partnership are not transferable to third parties unless all the partners of the Partnership have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general partners' meeting of the Partnership.

Art. 9.6. Register. A register will be kept at the registered office of the Partnership, where it will be available for inspection by any partner of the Partnership. The register shall include:

- A full up-to-date copy of the partnership agreement;
- The list of all the partners of the Partnership mentioning their name, surname, occupation and private or professional address or in case of legal entity, their denomination, legal form, registered office and number of registration with the relevant trade and companies register, together with the number of partnership interests they respectively hold; and
- The indication of partnership interests of the Partnership transfers together with the date of the notice or acceptance of these transfers by the Partnership.

Art. 10. General meeting of the partners. General meetings of partners of the Partnership are convened at the request of the general partner(s) of the Partnership or of limited partner(s) of the Partnership holding at least 50% of the partnership interests.

Any partner of the Partnership may participate in any general meeting either by appointing in writing (including by mail or fax) another person as proxy, or may attend by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all of those taking part in the meeting to hear one another.

Collective decisions can also be taken by resolutions in writing.

Collective decisions are taken by the partners of the Partnership at the majority of their votes, including the affirmative vote of the general partner(s) of the Partnership (except as provided in Article 8.3 of these Articles) and except for the amendment to the purpose of the Partnership, the change of its nationality, the conversion of its legal form, or its liquidation where a majority of three quarters of the partners of the Partnership is required, including the unanimous consent of the general partner(s) of the Partnership.

Decisions to change the Articles may only be taken by unanimous vote of the partners of the Partnership.

Art. 11. Annual meeting of partners. The partners' meeting is, held at the Partnership's registered office (or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting) on the third Wednesday of June each year, to approve the management report, the balance sheet and profit and loss account, the allocation of results and to grant discharge to the general partner(s).

Each partner of the Partnership may inspect, at the Partnership's registered office, the inventory, balance sheet, profit and loss account, auditor's report as the case may be, at least 15 days before the annual meeting of partners.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) of the Partnership in proportion to the partnership interests held in the Partnership further to a decision of the partner(s) of the Partnership taken in a general meeting.

Interim profit distributions may be paid by the general partner(s) of the Partnership before the end of the current accounting year on the basis of financial statements showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with the Law.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The dissolution of the Partnership shall be resolved by the general meeting of the partners of the Partnership at the majority requirements detailed in article 10 of these Articles.

In the event of dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by the general partner(s).

When the liquidation of the Partnership is closed, the proceeds of the Partnership will be attributed to the partners of the Partnership pro rata to their partnership interest.

Art. 14. General. For each point not foreseen by the present Articles, the partners of the Partnership will refer to the applicable laws."

Eighth resolution

The Partners resolve to accept the resignation, effective as of the date hereof, of ANGELO BARONCINI, CARLOS ALBERTO CARLONI and MARCELO FERREIRA BACELLAR as directors of the Company, as well as any and all other current officers of the Company, with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

Ninth resolution

The Partners resolve to establish the registered office and central administration of the Partnership at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- NORINTER S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.670 («Norinter»), et

- COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, une société constituée et existant valablement conformément au droit brésilien, ayant son siège social à Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brésil, enregistrée auprès du registre du Brésil, avec comme numéro fiscal 33.127.002/0001-03 («CNN») et collectivement avec Norinter, les «Associés»),

ici représentés par Mme Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparants sont les associés de NORSUL NAVIGATION INC., une société existant valablement conformément au droit panaméen, enregistrée auprès du registre de Panama sous le numéro Microjacket 323397, document 52092, image 0015 de la section commerciale du registre de commerce de Panama (la «Société»), devant être migrée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société en commandite simple.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Confirmation et ratification des résolutions des administrateurs de la Société prises comme indiqué dans les minutes de la réunion des conseil d'administration de la Société du 8 janvier 2015, approuvant le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la Société vers une nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique;
- 3) Approbation du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et du changement de nationalité de la Société vers une nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique;
- 4) Adoption par la Société de la forme d'une société en commandite simple dénommée «NORSUL NAVIGATION SCS» (la «SCS»), ayant NORINTER S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.670, en tant qu'associé commandité de la SCS, et COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, une société constituée et existant valablement conformément au droit brésilien, ayant son siège social à Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brésil, enregistrée auprès du registre du Brésil, avec comme numéro fiscal 33.127.002/0001-03, en tant qu'associé commanditaire de la SCS;
- 5) Approbation du bilan intérimaire de la Société en date du 31 décembre 2014 comme bilan d'ouverture de la SCS et reconnaissance de la déclaration de valeur des administrateurs de la Société;
- 6) Détermination de l'objet social de la SCS pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par la souscription, l'achat et l'échange, ou par tout autre moyen, des actions, parts sociales ou autres participations, obligations, dettes, certificats et cautions, et tout autre instrument de dette, et plus généralement, toute garantie ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la formation, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit. Elle peut émettre des reconnaissances de dette, des obligations ou toute sorte de sûretés. Elle peut émettre, seulement par des placements privés, toute sorte de sûretés. Elle peut prêter des fonds, incluant sans limitation, les bénéfices de tous les emprunts, à ses filiales, aux sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties, des gages, transférer, donner en sûretés ou créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut procéder à aucune activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire.

La Société peut aussi détenir, louer, acheter et vendre, affréter ou donner en affrètement, exploiter des vaisseaux et des équipements à toute autre société, en ce compris, mais sans limitation, aux sociétés mères directes ou indirectes ou aux filiales, appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments afin de gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts, ainsi que de tout autre risque.»;

7) Modification et refonte et renumérotation complète des statuts de la SCS;

8) Acceptation de la démission de ANGELO BARONCINI CARLOS ALBERTO CARLONI et MARCELO FERREIRA en tant qu'administrateurs de la Société, ainsi que tous les autres mandataires de la Société, et accord d'une décharge pleine et entière;

9) Détermination du siège social de la SCS et de son administration centrale au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

10) Divers.

Que sur base de l'ordre du jour, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente assemblée générale des associés, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant dûment convoqués et déclarant ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée leur ayant été communiqué en avance.

Second résolution

Les Associés confirment et ratifient (i) que la décision des administrateurs de la Société en date du 8 janvier 2015 prise au Panama décidant de transférer le siège social de la Société et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société en une nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique, à compter de la date du présent acte, et (ii) que toutes actions préliminaires requises au Panama pour transférer le siège social et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changer la nationalité de la Société pour une nationalité luxembourgeoise sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique, ont été prises au Panama.

Troisième résolution

Les Associés décident, à compter de la date du présent acte, de transférer le siège social de la Société et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société pour la nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique.

Quatrième résolution

Les Associés décident que la Société prenne la forme d'une société en commandite simple avec pour dénomination sociale «NORSUL NAVIGATION SCS» (la «SCS»), ayant Norinter en tant qu'associé commandité de la SCS et CNN en tant qu'associé commanditaire de la SCS.

Cinquième résolution

Il résulte (i) d'un bilan intérimaire de la Société que la valeur de l'actif net de la Société est au moins égale au capital social minimum d'une société en commandite simple luxembourgeoise et (ii) d'un certificat de valeur des administrateurs de la Société du 19 janvier 2015 certifiant que depuis la date du bilan aucun changement dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui impacterait matériellement la valeur de l'actif net de la Société.

Les Associés décident d'approuver le bilan de la Société au 31 décembre 2014, comme bilan d'ouverture de la Société suite à la migration au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

Les Associés décident, par une résolution spéciale, de modifier l'objet social de la SCS comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par la souscription, l'achat et l'échange, ou par tout autre moyen, des actions, parts sociales ou autres participations, obligations, dettes, certificats et cautions, et tout autre instrument de dette, et plus généralement,

toute garantie ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la formation, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit. Elle peut émettre des reconnaissances de dette, des obligations ou toute sorte de sûretés. Elle peut émettre, seulement par des placements privés, toute sorte de sûretés. Elle peut prêter des fonds, incluant sans limitation, les bénéfices de tous les emprunts, à ses filiales, aux sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties, des gages, transférer, donner en sûretés ou créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut procéder à aucune activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire.

La Société peut aussi détenir, louer, acheter et vendre, affréter ou donner en affrètement, exploiter des vaisseaux et des équipements à toute autre société, en ce compris, mais sans limitation, aux sociétés mères directes ou indirectes ou aux filiales, appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments afin de gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts, ainsi que de tout autre risque.»

Septième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre et renuméroter entièrement les statuts de la Société afin de les conformer au droit luxembourgeois à l'occasion du transfert de la Société et de la continuité de sa personnalité juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts refondus et renumérotés de la SCS auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société en commandite simple (la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»), contenus dans ce contrat social, entre:

1. NORINTER S.A R.L., en tant qu'associé commandité, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.670, et

2. COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, en tant qu'associé commanditaire, une société constituée et existant valablement conformément au droit brésilien, ayant son siège social à Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brésil, enregistrée auprès du registre du Brésil, avec comme numéro fiscal 33.127.002/0001-03.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par la souscription, l'achat et l'échange, ou par tout autre moyen, des actions, parts sociales ou autres participations, obligations, dettes, certificats et cautions, et tout autre instrument de dette, et plus généralement, toute garantie ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la formation, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit. Elle peut émettre des reconnaissances de dette, des obligations ou toute sorte de sûretés. Elle peut émettre, seulement par des placements privés, toute sorte de sûretés. Elle peut prêter des fonds, incluant sans limitation, les bénéfices de tous les emprunts, à ses filiales, aux sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties, des gages, transférer, donner en sûretés ou créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut procéder à aucune activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire.

La Société peut aussi détenir, louer, acheter et vendre, affréter ou donner en affrètement, exploiter des vaisseaux et des équipements à toute autre société, en ce compris, mais sans limitation, aux sociétés mères directes ou indirectes ou aux filiales, appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments afin de gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts, ainsi que de tout autre risque.

Art. 3. Dénomination. La dénomination sociale de la Société est: «NORSUL NAVIGATION SCS».

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit dans la même commune par une décision de l'associé commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une décision unanime des associés.

Art. 5. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

L'existence de la Société ne prend pas fin par le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite, l'insolvabilité de l'associé commandité, qui serait dans ces cas remplacé conformément à l'Article 22 de la Loi.

Art. 6. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. Responsabilité des Associés. Le/les associé(s) commandité(s) de la Société est/sont indéfiniment (et solidairement et individuellement) responsables des obligations de la Société.

Le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société est/sont responsables à hauteur des fonds qu'il/ils ont apporté à la Société.

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par son/ses associé(s) commandité(s). Le/les associé(s) commandité(s) de la Société dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et engage(nt) la Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature en cas d'associé commandité unique ou par deux signatures conjointes en cas de plusieurs associés commandités.

Art. 8.1. Pouvoirs et obligations de/des associé(s) commandité(s) de la Société. Le/les associé(s) commandité(s) de la Société ont la charge pleine et entière de la gestion, de conduire les opérations de la Société dans tous domaines, à l'exception des domaines spécifiques réservés par la Loi ou les Statuts à la compétence de l'assemblée générale des Associés. Sauf si cela est expressément prévu dans les Statuts ou requis par la Loi, le/les associé(s) commandité(s) de la Société a/ont le droit, pouvoir et autorité d'accomplir, au nom de la Société, toutes actions qui, selon son/leur appréciation, sont nécessaires, afin de remplir ses devoirs et obligations. Le/les associé(s) commandité(s) de la Société doivent accorder le temps et l'attention nécessaire à la Société pour mener à bien leur(s) activités/charges.

Le/les associé(s) commandité(s) de la Société peut/peuvent prendre des résolutions par écrit.

Art. 8.2. Restrictions des associés commanditaires. Aucun associé(s) commanditaire(s) de la Société dans sa/leur capacité en tant qu'associé(s) commanditaire(s) de la Société ne peut/peuvent:

(i) Etre autorisé(s) à prendre part, ou interférer de quelque manière que ce soit, dans la gestion et contrôle des activités ou affaires de la Société,

(ii) Avoir d'influence dans la gestion ou l'exploitation de tout bien de la Société; ou

(iii) Avoir l'autorité ou le pouvoir d'agir en tant qu'agent pour le compte ou au nom de la Société ou de tout autre associé, afin d'accomplir tout acte qui engagerait la Société ou tout autre associé, ou d'engager toute dépense au nom de la Société.

Le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société seront responsables envers les tiers des engagements de la Société qu'il(s) aurait/auraient pris en contravention de la prohibition de cette provision et pour les engagements auxquels il(s) n'aurait/auraient pas participé, s'il a habituellement fait de tels actes de gestion.

Néanmoins, cette interdiction n'est pas applicable lorsque le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société:

- Exerce(nt) les prérogatives réservées aux associés de la Société;

- Donne(nt) des conseils ou avis à la Société, à ses entités affiliées, ou à leurs gérants;

- Accomplisse(nt) des actes de contrôle et surveillance des activités de la Société;

- Accorde(nt) des prêts, garanties ou sûretés ou toute autre forme d'assistance à la Société ou à ses entités affiliées;

ou

- Donne(nt) autorisations aux gérants dans les cas prévus par le contrat social pour les actes qui excèdent leurs pouvoirs.

Un associé commanditaire d'une Société peut aussi être un associé commandité, à condition qu'au moins un associé commanditaire de la Société et un associé commandité de la Société soient des personnes distinctes.

Art. 8.3. Nomination de nouveau(x) associé(s) commandité(s) de la Société. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement du/des associé(s) commandité(s) de la Société, en ce compris en cas de démission, il(s) est/sont remplacé(s) par un vote unanime en assemblée générale des associés de la Société, le vote favorable du/des associé(s) commandité(s) de la Société concerné(s) n'étant pas requise.

Le/les associé(s) commandité(s) de la Société peut/peuvent également être remercié(s) en cas de faute grossière et intentionnelle, par un vote unanime en assemblée générale des associés de la Société, le vote favorable du/des associé(s) commandité(s) de la Société concerné n'étant pas requise.

Art. 9. Capital, apports.

Art. 9.1. Capital souscrit. Le capital est fixé à vingt-et-un millions deux cent quatre-vingt-huit mille US Dollars (USD 21.288.000), représenté par mille (1.000) parts d'intérêt d'associé commandité et vingt-et-un millions deux cent quatre-vingt-sept mille (21.287.000) parts d'intérêt d'associé commanditaire, avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Art. 9.2. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés de la Société en accord avec l'article 10 de ces Statuts.

Art. 9.3. Participation aux profits. Chaque part d'intérêt donne droit à une partie des actifs et profits de la Société en proportion du nombre de parts d'intérêts existantes.

Art. 9.4. Indivisibilité des parts d'intérêt. Vis-à-vis de la Société, les parts d'intérêts de la Société sont indivisibles car un seul détenteur est admis par part. Les détenteurs conjoints doivent nommer une personne en tant que représentant envers la Société.

Art. 9.5. Transfert des parts d'intérêt. Les parts d'intérêt d'associé commandité de la Société ne sont pas cessibles, sauf envers un nouvel associé commandité de la Société.

Les parts d'intérêt d'associé commanditaire sont librement cessibles entre les associés commanditaires de la Société. Les parts d'intérêt d'associé commanditaire de la Société ne sont pas cessibles envers des tiers sauf en cas d'accord unanime des associés de la Société consenti par une résolution prise en assemblée générale des associés de la Société.

Art. 9.6. Registre. Un registre est maintenu au siège social de la Société, où il est mis à la disposition de tout associé de la Société. Le registre inclut:

- Une copie complète et à jour du contrat social;
- La liste de tous les associés de la Société avec mention de leur nom, prénom, profession et adresse professionnelle ou privée, ou en cas de personne morale, sa dénomination, forme juridique, siège social, numéro de registre auprès du registre de commerce relevant, ainsi que le nombre de parts d'intérêt que chaque associé détient; et
- L'indication des cessions de parts d'intérêt de la Société avec la date de la notification ou de l'acceptation de ces cessions par la Société.

Art. 10. Assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés de la Société sont convoquées à la demande du/des associé(s) commandité(s) de la Société ou par le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société détenant au moins 50% des parts d'intérêt.

Tout associé de la Société peut participer à toute assemblée générale en nommant par écrit (y compris par mail ou fax) une autre personne en tant que représentant, ou peut assister à ladite assemblée par téléphone ou vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de se comprendre.

Les décisions collectives peuvent être prises par écrit.

Les décisions collectives sont prises par les associés de la Société à la majorité de leurs votes, en ce compris les votes affirmatifs du/des associé(s) commandité(s) de la Société (à l'exception des cas prévus par l'article 8.3 des Statuts) et à l'exception de la modification de l'objet social de la Société, du changement de sa nationalité, du changement de forme juridique, ou de sa liquidation, cas pour lesquels une majorité des trois quarts des associés de la Société est requise, incluant l'accord unanime du/des associé(s) commandité(s) de la Société.

Les décisions concernant la modification des Statuts peuvent seulement être prises par un vote unanime des associés de la Société.

Art. 11. Assemblée annuelle des associés. L'assemblée des associés est tenue au siège social de la Société (ou à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation) le troisième mercredi du mois de juin de chaque année, afin d'approuver le rapport de gestion, le bilan et le compte de profits et pertes, l'allocation des résultats, et de donner décharge à/aux associé(s) commandité(s).

Chaque associé de la Société peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport d'auditeur s'il y en a un, au moins 15 jours avant l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) de la Société en proportion des parts d'intérêts détenues dans la Société, sur base d'une décision des associés de la Société prise en assemblée générale.

Des distributions intérimaires de profits peuvent être payés par le/les associé(s) commandité(s) de la Société avant la fin de l'année sociale en cours sur base de bilan intérimaire faisant état de fonds disponibles suffisants pour une distribution en accord avec la Loi.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La dissolution de la Société peut être décidée par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société en conformité avec les conditions de majorité prévues par l'article 10 de ces Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le/les associé(s) commandité(s). Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société est distribué aux associés de la Société au prorata de leurs parts d'intérêt.

Art. 14. Général. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, les associés de la Société se référeront aux dispositions de la Loi.»

Huitième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission, avec effet à compter du présent acte de ANGELO BARONCINI, CARLOS ALBERTO CARLONI et MARCELO FERREIRA BACELLAR en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat, ainsi que tous les autres mandataires de la Société, et leur accordent une décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

Les Associés décident d'établir le siège social et l'administration centrale de la SCS au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: EAC/2015/2608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039295/564.

(150044564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

JFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

R.C.S. Luxembourg B 166.782.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am neunundzwanzigsten Januar um 11 Uhr.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Julia Müller, geboren am 7. Dezember 1984 in Trier, wohnhaft in D-54290 Trier, Liebfrauenstraße 9,
 - 2) Florian Müller, geboren am 8. Mai 1983 in Trier, wohnhaft in D-54309 Newel-Butzweiler, Kirchhecke 2,
- hier vertreten durch Frau Julia Müller, vorbenannt,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Erschienene und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienenen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Liquidation „JFM S.à r.l.“, mit Sitz in L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach, welche gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 742 vom 21. März 2012.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. September 2014, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 3732 vom 5. Dezember 2014.

Diese Erschienenen erklären sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung einzufinden und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung, nachdem sie Kenntnis des Berichtes des Prüfungskommissars genommen hat, genehmigt den Bericht des Prüfungskommissars sowie die Liquidationskonten.

Die Generalversammlung erteilt dem Liquidator sodann Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Sie erteilt ebenfalls dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Liquidation der Gesellschaft somit abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Bücher der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-5280 Sandweiler Z.I. Rohlach hinterlegt bleiben.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. MÜLLER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4010. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. März 2015.

Référence de publication: 2015037964/48.

(150042417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

My Fidu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.781.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le trois février,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Fu Hua ZHAN, indépendant, demeurant à L-8380 Kleinbettingen, 19, rue du Parc,

Et

Madame Weifeng ZHANG, sans état particulier, demeurant à L- 8380 Kleinbettingen, 19, rue du Parc.

Détenteurs de toutes les 500 parts sociales de la société à responsabilité limitée MY FIDU s.à r.l., avec siège à L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 62 du 09 janvier 2012 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Lesquels, es-qualité qu'ils agissent, ont déclaré:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MY FIDU s.à r.l., avec siège à L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 165781, Que la société MY FIDU s.à r.l. a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont prié le notaire d'acter les résolutions unanimes suivantes:

1. La société MY FIDU s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Fu Hua ZHAN, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à L-8380 Kleinbettingen, 19, rue du Parc.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.H. ZHAN, W. ZHANG, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3421. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015038069/40.

(150043157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.